

ultérieures de nouveaux gTLD

---

ICANN67 | Forum virtuel de la communauté – GAC : discussions de suivi sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD  
Mardi 10 mars 2020 – 13h30 à 14h30 CUN

GULTEN TEPE :

S'il vous plait vous pouvez commencer à enregistrer la séance. Merci beaucoup. Bonjour, bonne après-midi, bonne soirée à tous. Bienvenus à notre réunion du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Nous sommes le mardi 10 mars. Nous n'allons pas faire passer la liste de présent. Nous allons suivre la liste de participants sur le Zoom.

Cette séance du GAC sera disponible en anglais, en français et en espagnol. L'audio Zoom est en anglais seulement. Mais pour pouvoir accéder aux pistes audios français et espagnol, vous pouvez cliquer le lien qui figure dans la description de la séance dans le programme de l'ICANN ou bien dans l'invitation qui vous a été envoyée.

Si vous souhaitez poser une question, faire un commentaire en anglais, en français ou en espagnol, taper cette question ou ce commentaire sur le chat et ce commentaire sera traduit et lu à haute voix.

S'il vous plait, faites des commentaires brefs. Les questions en français et en espagnol seront traduites en anglais et lues à haute voix.

---

***Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.***

Si vous êtes dans la salle zoom et que vous voulez parler, vous pouvez lever la main.

Nous vous rappelons de bien vouloir dire votre nom, non seulement pour la transcription, mais aussi pour l'interprétation, afin que l'on puisse vous identifier dans les pistes audio en français et en espagnol.

Parlez clairement et doucement.

Maintenant je vais passer la parole à Manal, présidente du GAC.

MANAL ISMAIL:

Merci Gulden. Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Bienvenus dans cette salle zoom. Nous allons commencer nos discussions du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Cette séance va durer une heure.

J'espère que vous avez eu l'occasion de participer ou d'assister à la réunion, à la séance du groupe de travail sur des séries ultérieures. Les co-présidents de ce groupe ont participé à nos séances. Nous avons travaillé pour essayer que tout le monde soit mis au courant des derniers développements sur ce sujet.

Je pense qu'il est temps maintenant de rentrer dans le vif du sujet, pour discuter du point de vue du GAC par rapport aux différentes questions sur lesquelles travaille ce groupe de travail PDP, et par rapport auxquelles ils feront des conclusions.

ultérieures de nouveaux gTLD

---

Je vais maintenant passer la parole au responsable de ce dossier. Je ne sais pas si c'est Luisa ou Jorge qui vont commencer.

GULTEN TEPE : Luisa, est-ce que vous êtes en muet ? On ne peut pas vous entendre Luisa si vous êtes en train de parler.

MANAL ISMAIL: Luisa, on ne peut pas vous entendre.

LUISA PAEZ : Oui, vous m'entendez ?

MANAL ISMAIL: Oui, on vous entend. On vous donne la parole.

LUISA PAEZ : Merci Manal, d'avoir présenté cette séance.

Et je me fais l'écho de vos remarques pour remercier les co-présidents du groupe de travail PDP sur les séries ultérieures qui ont participé à nos séances.

L'idée était d'avoir un appel de coordination ce matin pour voir comment nous pouvions nous organiser dans les séances qui vont suivre. Donc on s'est dit qu'on va envoyer un email avec les principales notes qu'on a prises.

ultérieures de nouveaux gTLD

---

Il y a eu donc une discussion sur les génériques fermés et tous les membres du GAC ont dû recevoir la synthèse que nous avons envoyée par rapport aux discussions qui ont eu lieu dans le groupe de travail PDP sur les séries ultérieures.

Nous avons des questions pour lancer le débat, et ensuite nous allons passer à la deuxième partie de notre présentation.

Maintenant je vais passer la parole à Jorge Cancio, représentant de la Suisse.

JORGE CANCIO: Vous m'entendez ?

MANAL ISMAIL: Oui on vous entend.

JORGE CANCIO: Bonjour, bon après-midi, bonne soirée. J'aimerais, très brièvement, présenter la question des génériques fermés. J'espère que vous arrivez à voir la diapo sur l'écran.

Les génériques fermés sont des noms de domaine de premier niveau qui correspondent à des chaînes génériques telles que .BANK, .BOOK, et où les enregistrements au premier niveau seront limités à une seule personne ou une seule entité.

Dans le guide de candidature de la GNSO, la politique par rapport à cette question disait qu'il était évident qu'il y avait un problème, donc à partir de ce qu'il s'est passé dans la série 2012 il est évident qu'il y avait eu un problème par rapport aux génériques fermés.

Dans le communiqué de Beijing, il était dit que pour que ces chaînes puissent être enregistrées, il fallait qu'elles puissent servir un objectif d'intérêt public. Le conseil d'administration a délibéré en 2015 par rapport à cette question, et il a été décidé de ne pas autoriser les génériques fermés dans la série 2012.

Alors, si nous passons à la diapositive suivante, hier, nous avons eu une longue discussion, presque 90 minutes, de débat dans le groupe de travail PDP sur des séries ultérieures par rapport à cette question.

Ce groupe de travail n'est pas arrivé à un consensus et a essayé d'analyser des possibilités de développer une politique qui se conforme à l'avis du GAC de 2013.

Alors, comment les génériques fermés pourraient servir un intérêt public ?

Il y a eu donc des débats dans ce sens, et si vous regardez la diapo suivante, il y a eu une bonne discussion. Vous voyez qu'il y a mon nom affiché sur cette liste, mais il y avait également d'autres participants.

Alors, d'un côté nous essayons de trouver des moyens de définir l'intérêt public pour pouvoir répondre à l'avis du GAC de Pékin. Ensuite, il y a eu d'autres personnes – dont moi-même – qui pensaient

qu'il est peut-être difficile de trouver une définition de ce qu'est l'intérêt public, mais qu'on pourrait peut-être essayer de définir des normes de conduite, ou des conduites ou comportements que nous voulons éviter. Dans le cadre des discussions du groupe de travail, ce sont plus ou moins les idées qui ont été partagées.

Il y a eu des discussions également que l'on doit poursuivre par rapport aux comportements concurrentiels par exemple. Si on a par exemple .CAR, qu'il n'y ait pas un seul constructeur de voitures qui possède ce nom de domaine, par exemple. Il y a d'autres personnes qui n'étaient pas d'accord avec cette approche, et donc on n'a pas réussi à arriver à des conclusions.

Pouvons-nous passer à la diapo suivante s'il vous plaît ?

L'idée c'est de passer au vif du sujet, discuter de la substance de ce sujet. Et, sur l'écran, nous avons donc inclus deux questions avec des sous-questions pour lancer le débat.

Vous pouvez bien entendu avoir des points de vue différents par rapport à ce qui est affiché à l'écran, par rapport aux génériques fermés. Mais si vous êtes d'accord, nous allons commencer par aborder la première question, c'est-à-dire si les membres du GAC considèrent que l'avis du GAC devrait être la base pour la position du GAC en tant que GAC. Et si vous pensez qu'un modèle d'enregistrement fermé est compatible avec le fait de demander qu'il y ait un objectif d'intérêt public.

ultérieures de nouveaux gTLD

---

Si vous pouvez penser des exemples concrets d'utilisation où cela puisse être possible. Donc je me demande maintenant si Manal peut diriger les débats ?

MANAL ISMAIL:

Merci Jorge. Je serais ravie de diriger les discussions. Merci beaucoup de cette présentation qui est bien structurée. Merci au personnel de soutien également. Il faut dire que tout le monde travaille en temps réel, en essayant d'incorporer les différents commentaires de la GNSO et du groupe de travail de la GNSO. Je remercie tous ceux qui ont travaillé à cette présentation. Et je pense que ces questions sont vraiment un bon déclencheur pour lancer les discussions. Je vois une main qui se lève. C'est Kavouss.

IRAN :

Merci beaucoup Jorge. Merci pour ce travail que vous avez fait, cet appel à l'action est très important. C'est très informatif, la présentation est très informative. Et cela nous permet non seulement de mieux comprendre, mais aussi d'être mieux informés, d'être mieux averti de ce qu'il se passe.

Je pense que nous avons eu suffisamment d'informations par rapport à la situation actuelle. Or, maintenant il faut savoir ce qu'on va faire, quelles sont les prochaines étapes.

Nous devons voir quelles sont les options disponibles. Il y a une option. Que pouvons-nous faire et à quelle vitesse pouvons-nous

réagir ? Maintenant le temps est venu de trouver la possibilité de faire quelque chose.

Je dois dire, encore une fois, que je suis tout à fait en faveur d'avoir une certaine flexibilité pour voir dans quelle mesure nous pourrions trouver une solution.

Les choses ne sont pas noires ou blanches. Je l'ai dit hier, et je le répète aujourd'hui. Je serai ravi d'écouter le point de vue des différents délégués pour savoir ce qu'ils en pensent par rapport à une solution possible, ce qu'ils peuvent considérer comme une solution possible.

Nous avons beaucoup d'éléments dans cette situation. Il y a l'avis du GAC bien sûr, mais il faudrait voir ce que l'on comprend par intérêt public.

Il est très difficile, Luisa et Jorge, je sais très bien que vous avez été impliqués dans des discussions, moi aussi j'ai participé à d'autres révisions, comme la révision ATRT, et il est très difficile de pouvoir définir ce qu'est l'intérêt public.

Il faudrait que l'on puisse quand même réussir à décrire, d'une certaine manière, même si on n'arrive pas à définir ce qu'est l'intérêt public.

Ensuite, il faut voir quelles sont les options disponibles pour nous. Complètement fermé ? Complètement ouvert ? Ou quelque chose au milieu ? Quelles sont les solutions qu'on peut trouver pour nous

ultérieures de nouveaux gTLD

---

conformer à ces critères. Et ensuite, si le critère de l'intérêt public n'est pas préservé, alors quelles en seraient les conséquences.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss. Je vois qu'il y a un commentaire de Jeff Neumann, co-président du groupe de travail relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, qui participe également à notre réunion aujourd'hui. Merci de sa participation.

Le commentaire dit : si l'on répond à la deuxième question, ce serait très utile pour nous puisqu'à l'heure actuelle il y a énormément d'individus et de groupes qui essaient d'interpréter ce que veut dire, entre guillemets, l'objectif d'intérêt public. Fin de citation.

Mais, pour cela, l'avis du GAC et vos points de vue seraient extrêmement utile pour nous. Fin de commentaire.

Kavouss, je pense que c'est une ancienne main levée sur Zoom. Je vais laisser la parole à Vernita.

ÉTATS-UNIS :

Bonjour à tous. Donc, en révisant et en étudiant la question des génériques fermés aux États-Unis, on s'est aperçu qu'à l'heure actuelle, nous ne sommes pas prêts pour adopter, ou nous prononcer, une position sur cette question. Pour définir le fait de servir l'objectif d'intérêt public. Et il faut voir également la question de l'aspect anti-

ultérieures de nouveaux gTLD

---

concurrence. Il faudrait peut-être le traiter lors d'une réunion en présence ou physique, et non pas virtuelle.

On se pose la question de savoir s'il faudrait qu'il y ait des conditions supplémentaires à ajouter pour démontrer le fait de servir l'objectif d'intérêt public. Et nous préférons, je vous le disais de traiter cette question en face à face.

Donc nous recommandons de ne prendre aucune décision à l'occasion de cette réunion virtuelle, et de la traiter lors de notre prochaine réunion physique.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Vernita de cette réponse fort claire. Donc il semblerait qu'il y ait préférence pour permettre les génériques fermés et également sur le fait de ne prendre aucune décision lors de cette réunion virtuelle. On a encore un peu de temps pour poursuivre cette discussion. Mais laissez-moi voir d'abord s'il y a des objections à ce que je viens de dire. Kavouss ? Allez-y.

IRAN :

Manal, je n'ai pas entendu de la part de Vernita ce que vous venez de reprendre. Il y a des objections, mais objections à quoi ?

Il ne fait aucun doute qu'à cette réunion-ci on n'a aucun moyen de prendre une décision, mais si vous voulez laisser pour la prochaine réunion physique d'accord, mais il faut progresser d'ici là, parce que sinon la même situation va se produire d'ici la prochaine réunion.

Donc il faut débattre d'une question dont on a débattu plus de 10 fois et qui ne nous a pas permis d'aboutir à une solution. Il faut pouvoir identifier des options possibles, des solutions alternatives possibles, pour traiter d'une manière ou d'une autre cette question, et que le GAC puisse s'en saisir lors de la prochaine réunion physique, ou en tout cas pour donner lieu à une décision du GAC claire. Donc je ne pense pas qu'il y a d'objection à cela. Le fait est qu'on a besoin de plus de temps, mais il faut avancer d'ici la prochaine réunion. Parce que, comme je l'ai déjà dit, le GAC est efficace lorsqu'il est en séance. En séance physique, on est plus efficace qu'en séance virtuelle, c'est évident. Mais il faut avancer d'ici la prochaine réunion physique.

Donc on ne veut pas attendre la prochaine réunion pour en parler, il faut se montrer ouvert, et on ne veut pas être influencé par une idée ou une autre. On est tout à fait ouvert pour voir quels sont les avantages et inconvénients. Et voir... Là vous dites s'opposer, mais à quoi ?

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss, et veuillez m'excuser si je n'ai pas été clair. Donc effectivement Vernita n'a pas parlé d'objection, moi je posais la question, est-ce que vous êtes d'accord ou pas avec la suggestion de Vernita. Moi, je parlais du fond à savoir permettre les génériques fermés. Maintenant, concernant le processus en lui-même, je suis d'accord avec tout le monde pour dire qu'il faut poursuivre les discussions ici lors de notre réunion virtuelle, mais également de manière inter-sessionnelle. Et, je l'espère, lors de la prochaine réunion

ultérieures de nouveaux gTLD

---

physique, nous en reparlerons, puisqu'on est d'accord, le GAC est plus efficace lorsqu'il se réunit physiquement. Et j'espère qu'on se retrouvera en face à face très prochainement.

Vernita ? Parce que je vois que Jorge a levé la main, mais Vernita a la main levée aussi ? C'est une ancienne main Vernita ? Oui. Jorge allez-y donc.

JORGE CANCIO: Merci, vous m'entendez bien ?

MANAL ISMAIL: Oui, tout à fait on vous entend.

JORGE CANCIO: Merci Manal.

Bien, pour revenir au fond de cette question, pour bien comprendre l'intervention de Vernita, et dans le sens de l'avis de Pékin, c'est une bonne base. Peut-être que c'est une direction qu'on pourrait utiliser dans nos travaux inter-sessionnels en vue de nous préparer pour Kuala Lumpur. Mais, comme Kavouss l'a dit, il serait également intéressant d'essayer de s'attaquer au fond de cette question et de voir s'il serait possible de clore un petit peu toute cette question des génériques fermés et du fait de bien définir le fait de servir un objectif d'utilité publique.

ultérieures de nouveaux gTLD

---

Et j'aimerais poser la question aux membres du GAC : pensez-vous que la définition de servir un objectif d'intérêt public c'est quelque chose qu'on devrait explorer, et là je reviens à ce qu'a dit Kavouss pour dire que c'est une tâche pratiquement impossible, en tout cas à mes yeux. Toutefois, on pourrait essayer de trouver, ensemble, un certain nombre de critères qui iraient à l'encontre de l'intérêt public en termes de génériques fermés.

Alors, je ne sais pas si les autres membres du GAC pourraient m'éclairer, que ce soit sur le chat ou en intervenant, en levant la main. Parce que, personnellement, j'aurais tendance à opter pour la deuxième option si on me posait la question.

Enfin, il serait utile, bien entendu, que d'autres membres du GAC présents lors de la réunion de Pékin puissent nous expliquer un peu plus quelle était la teneur des discussions à l'époque et ce qui a donné lieu à l'avis de Pékin.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. Et merci d'avoir apporté ces précisions par rapport à ces deux questions. Je pense que personne n'était là lors de la réunion du groupe de travail sur le PDP relatif aux procédures sur les séries ultérieures.

IRAN :

Oui, j'étais présent à Pékin. Mais je préfère ne pas influencer le point de vue des autres en en parlant.

ultérieures de nouveaux gTLD

---

Vous savez qu'il y a des enregistrements, des transcriptions de la réunion à l'époque, vous pouvez vous mettre en lien avec le personnel de soutien du GAC pour retrouver ces enregistrements pour en retirer quelque chose, de ces enregistrements, pour voir de vous-même quelle était la teneur de ces discussions.

Toutefois, il faut être clair et dire que l'avis du GAC de Pékin ne consistait pas à interdire l'utilisation des génériques fermés. Il émettait des conditions très générales. L'utilisation du terme « Should » en anglais, devrait, et non pas « Shall », doit, c'est très différent, et l'intérêt public en général. On a essayé de voir si l'on pouvait décrire l'intérêt public en termes d'utilisation de génériques fermés, et non pas dans d'autres domaines. Simplement dans le domaine des génériques fermés.

Ça, ça pose un certain nombre de problèmes, de difficultés. Ensuite, voir quels sont les critères et les conditions qui pourraient être mis en place. Et, si ces conditions sont remplies, et si l'application de ces critères est précisée, on pourrait – je dis bien on pourrait – permettre, dans certaines conditions, cela. Mais il faut voir ensuite ce qu'il en est du côté de l'application. Mais il faut bien voir les génériques fermés dans ce genre de condition et candidature par candidature. Au cas par cas. On ne peut pas appliquer une règle valable pour tous.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss. Je vois que Lina a levé la main. La Lituanie s'il vous plait.

ultérieures de nouveaux gTLD

---

LITHUANIE :

Malheureusement, je n'étais pas à Pékin, mais si je dois me prononcer sur ces deux options, à mes yeux, elles ne semblent pas s'opposer l'une à l'autre ces deux options. Mais plutôt, la deuxième, l'aspect négatif, vient compléter en fait la définition positive de ce qu'est un objectif d'intérêt public.

Et ce qu'on voit maintenant, c'est qu'on se trouve dans une situation très difficile pour décrire de manière positive l'objectif d'intérêt public qui donne la priorité à quelque chose, à savoir le bien public, par opposition aux intérêts privés.

Donc peut-être qu'il serait bon de modifier légèrement notre manière de procéder en expliquant et en ajoutant des comportements négatifs qu'il faudrait éviter, et que l'on pourrait expliquer ou nommer pour ce qui est des sauvegardes.

Donc peut-être qu'il serait bon d'expliquer et de préciser tout cela, comme je viens de vous l'indiquer.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, c'est très utile. Olivier s'il vous plaît.

COMMISSION EUROPÉENNE : Alors, j'ai une question. Comment est-ce qu'on procède aujourd'hui pour ce qui est de l'évaluation de l'intérêt public ? Parce que moi j'ai

ultérieures de nouveaux gTLD

---

l'impression qu'aucune des options qu'on nous propose n'est totalement satisfaisante.

En effet, il serait difficile de définir de manière exhaustive l'intérêt public, mais ce serait également très difficile de passer en revue tout ce qui viendrait mettre en danger l'intérêt public.

Donc c'est ce que disait Kavouss à l'instant, qu'il y ait une évaluation au cas par cas. Il doit y avoir une évaluation en place pour voir si l'intérêt public est dument respecté ou si ça va à l'encontre de l'intérêt public. Ma question est: comment fonctionnent les choses actuellement.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Olivier, vous avez tout à fait raison. Alors Jorge, est-ce que vous avez levé la main pour répondre à la question d'Olivier ?

JORGE CANCIO: Oui, effectivement, je veux y répondre.

MANAL ISMAIL: Alors, permettez-moi, Giacomo je vais vous donner la parole dans un instant, mais étant donné que Jorge souhaite répondre, je vais lui donner la réponse avant.

EBU: Pas de problème, allez-y.

JORGE CANCIO:

Merci Manal et merci Olivier pour cette question. En fait, si nous voyons ce qu'il s'est passé en 2012, voilà tout le problème. Parce que le GAC a formulé cet avis, à savoir que les génériques fermés pourraient être autorisés, mais uniquement s'ils servent un objectif d'intérêt public.

Mais, il n'y a pas eu de discussion par rapport à comment résoudre cette question un peu insoluble dans la série 2012. Le conseil d'administration s'est penché sur cette question et a décidé qu'il ne pouvait pas régler l'affaire, et donc il a été décidé que ces génériques fermés n'allaient pas être autorisés.

Le conseil a demandé à la GNSO de développer et d'élaborer des politiques par rapport aux génériques fermés. Une politique qui tient compte de l'avis du GAC de Pékin.

Nous sommes maintenant au stade où le groupe de travail PDP, dirigé par Jeff, essaye de trouver des critères qui puissent se conformer à ce que dit l'avis du GAC de 2013. Et le groupe lui-même ne se met pas d'accord par rapport à quelle serait la définition d'un objectif d'intérêt public, s'il doit être négative ou positive.

C'est pour cela qu'il est important pour nous, parce que le GAC est en définitive à l'origine de cet avis, il est important que nous puissions réfléchir à cette question et aboutir à des critères qui pourraient être utilisés pour appliquer notre avis à des cas concrets dans la nouvelle série afin que le conseil d'administration puisse évaluer ces

ultérieures de nouveaux gTLD

---

candidatures à la lumière des critères que nous aurons pu formuler et qui serviraient à orienter de quelle manière un générique fermé sert à un objectif d'intérêt public. J'espère avoir été clair.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jorge. Je sais que nous devons passer au point suivant, mais je ne voulais pas interrompre cette discussion qui est d'ailleurs excellente. J'ai Giacomo, ensuite Kavouss, et Olivier. Ensuite on passera au deuxième point. Giacomo s'il vous plait.

EBU:

Je vais être très bref, j'étais à Pékin et j'ai participé aux discussions à l'époque. Et à l'époque on n'était pas arrivé à une conclusion unanime. Sur la base de notre expérience et de ce qui n'a pas fonctionné dans la première série, donc en nous basant sur notre expérience, nous pouvons essayer de jouer un rôle en tant que GAC.

Une approche proactive consisterait à mener des consultations auprès du GAC, demander à la communauté, aux gens qui nous entourent quels pourraient être les critères ou les problèmes que pourraient susciter le fait de ne pas protéger un enregistrement sous un générique fermé par exemple. Dans quelles mesures cela ne pourrait pas servir l'intérêt public. Je sais que la question de définir l'intérêt public est compliquée.

ultérieures de nouveaux gTLD

---

MANAL ISMAIL: Merci Giacomo. Jorge, je pense que c'est une ancienne main levée. Je vais passer la parole à Kavouss.

IRAN : Oui, je pense que l'on devrait éviter de parler d'une vision positive ou négative. Nous devons essayer de nous concentrer sur une solution. Actuellement, il y a une seule position.

Il y a eu plusieurs cas dans la première série de génériques fermés, et on a dit que soit ils devaient se retirer, soit ils devaient se convertir, se transformer en un générique non fermé.

Or, ces cas avaient une certaine portée au niveau de l'application. Alors, une idée ce serait d'analyser ces cas pour voir dans quelle catégorie nous pourrions les faire entrer. Et sur la base de ces catégories, on pourrait essayer de dégager des critères, car ces différents cas ont des spécificités différentes.

Je suis toujours en faveur de chercher une solution sans parler d'aspect de solution négative ou positive, mais essayer donc de voir les spécificités de ces cas qu'on a eu en 2012, et voir quelle pourrait être la portée, donc, de ces cas, et voir si à l'époque il y a eu des discussions par rapport à ces génériques.

Voilà une proposition.

Mais je pense que tout le monde est d'accord, et vous, vous êtes d'accord en tant que présidente, peut-être si vous êtes tous d'accord,

ultérieures de nouveaux gTLD

---

on pourrait travailler de manière inter-sessionnelle, pour voir ce que l'on peut faire.

Je suis désolé de ne pas avoir été très actif au cours de ces derniers mois, j'ai eu d'autres activités, mais je serai plus disponible désormais et si un groupe est établi pour contribuer à ce débat.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss, merci de vous proposer pour aider. Et bien entendu on pourra mettre en place des appels pour continuer les débats. Commission Européenne s'il vous plait.

COMMISSION EUROPÉENNE : En tout cas, nous ne pouvons pas définir en deux minutes ce que c'est qu'un objectif de service public. On n'a d'ailleurs pas réussi à le faire au cours des dernières années.

Que ce soit une définition positive ou négative, j'ai l'impression que, comme Kavouss l'a dit, on devrait définir un ensemble de critères ou d'exemples, et ensuite, l'étape suivante consisterait à évaluer au cas par cas, ce qu'il se passe.

Il serait difficile de se dire si une candidature se conforme ou pas à l'intérêt public, il faut une évaluation, il faut comprendre les motifs, il faut comprendre la nature même de cette candidature, ou de l'utilisation de ce nom de domaine, il faut pouvoir prendre une décision.

ultérieures de nouveaux gTLD

---

Et je pense qu'on pourrait travailler de manière inter-sessionnelle pour définir ces critères ou ces exemples, pour définir les conditions de ces différents cas, de manière positive ou négative. Mais il y a toujours donc cette idée selon laquelle l'évaluation se ferait au cas par cas.

Voilà ma proposition.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Olivier. Pour ne pas prendre de retard, je vais donc prendre note du commentaire de Lisa qui dit que le GAC pourrait commencer à rédiger des considérations préliminaires. Et, s'il y a un consensus, on pourrait essayer de l'inclure dans la version préliminaire du rapport final du PDP qui serait publié en juin 2020. Donc, essayons de travailler de manière inter-sessionnelle pour voir comment nous pouvons avancer, et on va se mettre d'accord sur cela plus tard dans la semaine.

Il y a une question, je crois, pour Olivier : est-ce que vous proposez que le GAC évalue les candidatures pour déterminer si elles se conforment aux critères d'intérêt public ou quelqu'un d'autre ?

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, c'était mon idée, parce que nous sommes en charge de, cela fait partie de la mission du GAC, promouvoir l'intérêt public. Donc je pense que nous sommes à même de donner un avis par rapport à cela. Mais c'est une proposition, c'est une idée.

ultérieures de nouveaux gTLD

---

MANAL ISMAIL: Merci Olivier. Giacomo a écrit un commentaire dans le chat : apprendre des expériences passées et essayer d'établir de manière concrète ce qu'était l'intérêt public dans ces cas concrets. Cela pourrait être un moyen d'avancer.

Merci à tous de cette discussion très intéressante, merci à tous d'y avoir contribué. Je pense que maintenant il est temps de passer au deuxième point. Jeff, comme vous voyez, on ne peut pas vous donner une réponse claire en ce moment, mais nous y travaillons.

Est-ce qu'on peut changer la diapo s'il vous plait ? Et je vais donc repasser la parole à Luisa ou à Jorge.

LUISA PAEZ : Vous pouvez m'entendre ?

MANAL ISMAIL: Oui, on vous entend.

LUISA PAEZ : Nous avons une quinzaine de minutes encore, sachant que nous aurons demain une autre séance pour poursuivre les discussions sur les procédures PDP relatives aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Nous allons donc poursuivre nos discussions demain.

Mais, je voulais, en ce moment, essayer de présenter aux membres qui n'ont pas pu participer à la séance du groupe de travail PDP, les informer un petit peu de ce qui a été débattu dans les discussions de ce groupe.

Nous avons travaillé avec les co-présidents de ce groupe, et nous voulions vous faire un point par rapport à ce qui a été dit, de manière très générale, surtout au niveau des PIC. Nous avons donc parlé des mécanismes entre les registres et l'ICANN pour mettre en œuvre l'avis du GAC, de manière générale.

Les PIC ont été créés dans ce contexte. La terminologie change en ce moment pour le PDP en cours. Il y a des PIC volontaires, à savoir des engagements volontaires, et les autres ce sont des PIC obligatoires ou contraignantes qui figurent, qui sont en lien avec l'avis du GAC du communiqué de Pékin.

Quels sont les points de vue du GAC ? L'adoption et la mise en œuvre des PICS ne correspond pas tout à fait à plusieurs égards à l'avis du GAC. Il y a eu également l'idée de la révision CCT qui a identifié les difficultés pour évaluer l'efficacité des sauvegardes concernant les consommateurs, et cela doit être considéré dans le développement de politique. Et savoir comment la conformité à ces PIC devrait être suivie ou renforcée de la part de l'ICANN et ensuite le fait de savoir si la définition, l'accessibilité et l'évaluation des PICS devraient être améliorées.

ultérieures de nouveaux gTLD

---

Donc voilà un aperçu de ce qui a été abordé pendant la séance. Si nous n'avons plus de temps, cette discussion va se poursuivre plus tard, parce qu'il s'agissait d'une discussion préliminaire qui est toujours en cours. Donc cela va se poursuivre demain.

Je vais passer la parole à Jeff.

JEFF NEUMANN:

Merci Luisa. Et Cheryl, qui est aussi dans le chat, tu peux intervenir quand tu voudras.

Donc, ce dont nous avons parlé aujourd'hui, c'est surtout une recommandation du groupe de travail de capturer toutes les PIC obligatoires pour les faire entrer dans une politique. En ce qui concerne l'abus du DNS et certaines exigences, par exemple par rapport aux bureaux d'enregistrement, pour avoir un point de contact en cas d'abus et que cela soit inclus également dans les contrats entre les bureaux d'enregistrement et les registres, les meilleures pratiques en matière d'abus, pour que tout cela soit formalisé dans le cadre d'une politique.

Deuxième recommandation, adopter la notion de PIC volontaire. Mais, puisque certains engagements volontaires n'étaient pas forcément ce que l'on pourrait appeler des engagements d'intérêt public, on va les appeler des engagements volontaires tout simplement. Et donc on va les appeler des engagements volontaires pour les opérateurs de registre. C'est comme cela que l'on suggère d'appeler ce type d'engagements pour la nouvelle série.

Nous avons reconnu également que ces engagements volontaires pourraient être mis en place pour résoudre des alertes précoces du GAC, ou des objections soulevées par le GAC dans le cadre de ses avis.

On a bien reconnu que ces engagements, après avoir été soumis à consultation publique, et avoir été soumis à un examen, pourraient être utilisés pour mettre à jour les contrats de registre, afin de répondre à des alertes précoces ou à des objections de la part du GAC.

Quel est le point de vue du GAC ? Jusqu'à maintenant, nous avons encore du travail à faire pour ce qui est de la catégorie une, à savoir les noms de domaine ou les chaînes dans des domaines très réglementés.

Il y a des aspects de la révision CCT qui abordent cette question des domaines très réglementés. A ce stade, nous n'avons pas encore des recommandations par rapport à cela.

Pour ce qui est du deuxième point, nous n'en avons pas parlé aujourd'hui, parce que cela concerne plutôt la conformité contractuelle, un sujet que nous n'avons pas encore abordé. La recommandation était d'avoir un cadre de reporting plus important, renforcé pour l'élaboration de politiques ultérieures. Mais cela concerne un sujet différent qui n'est pas tout à fait en lien avec les engagements d'intérêt public.

Finalement, la définition, l'accessibilité et l'évaluation des PIC. Nous avons donc parlé de l'importance de faire en sorte que ce soit plus transparent, mieux expliquer les détails concernant les limitations. Par exemple, certains engagements ont été en place uniquement

ultérieures de nouveaux gTLD

---

pendant quelques années, mais dans l'avenir, si quelqu'un souhaite le faire, il devrait expliquer pourquoi il y a des contraintes au niveau du temps, ou des restrictions au niveau du temps.

Beaucoup de discussions ont eu lieu et ces discussions vont certainement se poursuivre.

Il y a également eu des interventions de la révision CCT pour que l'on aborde la question de l'abus du DNS. Le conseil de la GNSO a mandaté notre groupe pour le faire avec l'organisation ICANN pour voir donc, à partir des évaluations faites par le SSR2 et la recommandation du groupe de travail va dans le sens de faire en sorte que l'abus du DNS soit considéré par un groupe à part qui s'occuperait de cette question d'un point de vue holistique.

Le PDP sur des séries ultérieures a seulement un mandat pour parler des questions qui se posent pour une nouvelle série. La portée de notre travail est limitée, et donc la question de l'abus de DNS devrait être considérée de manière plus large pour la prochaine série, mais pour d'éventuelles séries ultérieures.

Donc la recommandation va dans le sens de faire en sorte que ce sujet soit traité par un autre groupe vu, donc, les limitations de la portée de notre groupe. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Jeff, de ces informations très intéressantes. Je vois que plusieurs personnes souhaitent intervenir. Giacomo, vous

ultérieures de nouveaux gTLD

---

souhaitez intervenir ? Giacomo ? On ne vous entend pas Giacomo, je ne sais pas si vous êtes en train de parler... Bien, nous n'entendons pas Giacomo, donc nous passons à Kavouss.

IRAN :

Merci beaucoup Jeff. J'aimerais réitérer ce que j'ai dit auparavant. Que pouvons-nous faire sans vous ? Vous êtes totalement irremplaçable. Irremplaçable. Des connaissances réellement inestimables.

Toutefois, dans votre présentation, vous avez fait référence au fait que telle et telle chose ne permettrait pas de préserver l'intérêt ce qui implique que vous connaissez ce qu'est l'intérêt public. Si vous, vous savez ce qu'est l'intérêt public, ça veut dire qu'une entité ou un individu s'engage à respecter l'intérêt public, mais ça, ça veut dire qu'on sait ce que c'est. Si nous savons ce que c'est, on n'a pas besoin de le définir. Ou parfois, on ne sait pas ce que c'est, mais on l'utilise.

Inutile, par exemple, de définir l'eau. L'eau c'est l'eau tout simplement. H<sub>2</sub>O, ce n'est pas la peine de le définir. Donc inutile de perdre du temps à définir l'intérêt public.

Maintenant, revenons à nos moutons. C'est une discussion utile et je ne vois pas de difficultés significatives par rapport à l'autre question des génériques fermés. Il s'agit là d'une question relativement plus simple, en tout cas merci beaucoup de ces informations.

ultérieures de nouveaux gTLD

---

À titre de conclusion, je dirais qu'il est inutile de définir l'intérêt public, parce que ces deux questions sont étroitement liées l'une à l'autre. Dans l'un des cas on veut définir l'intérêt public, dans l'autre inutile. Donc on dit simplement : il faut respecter l'intérêt public. Mais là il faut être cohérent. Cohérent également dans nos discussions. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Kavouss. Je vois que Jeff, sur le chat, a indiqué : excusez-moi, je me suis peut-être mal exprimé. Nous, la GNSO, ne pouvons pas définir l'intérêt public, c'est pourquoi nous évitons dans cette discussion de le mentionner en appelant cela les engagements volontaires des opérateurs de registre.

Y a-t-il d'autres commentaires ou points de vue sur cette question ? Il nous reste encore 4 minutes avant la fin de cette réunion. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention de la part de nos dirigeants sur cette question ?

Kavouss ? Vous souhaitez intervenir ? Si ce n'est pas le cas, alors je vais céder la parole à Luisa.

IRAN :

Excusez-moi. Jeff dit qu'il ne veut pas définir l'intérêt public, mais simplement parler des engagements volontaires des opérateurs de registre, alors pourquoi ne pas appliquer cette même approche pour ce qui est de la question des génériques fermés, en disant que

ultérieures de nouveaux gTLD

---

l'engagement des candidats concernant l'utilisation des génériques fermés, et on évite ainsi le terme intérêt public.

On utilise l'engagement des candidats. Ça, ça simplifierait les choses.

C'est juste une piste de réflexion.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Kavouss. Luisa.

LUISA PAEZ : Merci beaucoup Manal. Je voulais simplement remercier Kavouss, Jeff et Cheryl d'avoir participé à cette séance plénière. J'ai indiqué et posé une question sur le chat pour inviter les membres du GAC pour participer à la réunion de demain. Je crois que l'avis du GAC et les alertes précoces du GAC sont particulièrement importants pour nous.

JEFF NEUMANN: Oui, en fait c'est après-demain, pas demain. Peut-être que vous avez une séance demain, mais en tout cas, c'est la séance de jeudi où on va traiter des alertes précoces du GAC, etc. Il s'agit d'une séance qui aura lieu jeudi, et non pas demain.

LUISA PAEZ : Très bien, merci Jeff. Bien, voilà tout ce que nous avons à dire, et nous avons encore deux séances demain au GAC pour présenter la question

ultérieures de nouveaux gTLD

---

de l'avis du GAC et des alertes précoces du GAC par rapport au programme de soutien des candidats.

Je vois sur le chat : nous aimerions savoir Jeff si la question du programme de soutien des candidats ainsi que les alertes précoces et avis du GAC seront autant de questions qui seront traitées jeudi ?

JEFF NEUMANN:

Oui, merci beaucoup de cette question. On va essayer. Je sais que ces deux questions vont prendre du temps. Si ça intéresse la communauté, on va s'y préparer, mais tout ça va dépendre du temps qu'on a. Je crois qu'on a deux heures prévues pour la réunion de jeudi, donc on va essayer de le faire, oui.

LUISA PAEZ :

Merci beaucoup à tous, merci à Jeff, à Cheryl, et merci à Jorge et Luisa, nos leaders sur cette question. Merci au personnel de soutien également qui a préparé tous les documents nécessaires pour cette réunion.

Bien nous en avons fini avec cette deuxième plénière sur les procédures ultérieures pour les séries de nouveaux gTLD. Nous avons une petite pause avant la prochaine réunion. Veuillez être de retour s'il vous plait à l'heure prévue. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**

---